

Article paru le 13 février 2010

l'Humanité des débats. Grands stades

La France a-t-elle besoin de grands stades ? ENTRETIEN CROISÉ

NICOLAS BONNET, adjoint au maire du XII^e arrondissement de Paris et responsable de la commission sport du PCF ; DAVID DOUILLET, député des Yvelines, secrétaire national de l'UMP en charge des sports, à la tête de la mission sur la tenue des grandes compétitions sportives en France ; ÉTIENNE TÊTE, conseiller régional de Rhône-Alpes (Verts).

Que pensez-vous de la candidature française au championnat d'Europe des nations de football 2016 ?

DAVID DOUILLET. La candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016 n'est pas seulement une bonne chose, c'est une nécessité. Si notre pays veut être une grande nation sportive, il se doit d'être candidat à l'organisation de ce type d'événement sportif de dimension internationale. En plus de permettre le rayonnement sportif international de notre pays, ce type d'événement permet de générer d'importantes retombées pour notre économie, à hauteur de 500 millions d'euros dans le cas de la Coupe du monde de rugby 2007 (étude du Centre de droit et d'économie du sport de Limoges). Comme l'organisation de compétitions internationales en général, l'Euro 2016 est aussi l'occasion de structurer et de développer le sport de haut niveau et le sport de masse dans notre pays.

NICOLAS BONNET. Nous sommes enthousiastes, mais ouvrons les yeux ! Le sport en France traverse une crise. Avec le désengagement de l'État et la casse du service public, le sport est un droit menacé. La fracture grandit dans le mouvement sportif, le sport amateur est démuné et le sport professionnel est laissé aux marchands. Le spectacle sportif est dénaturé avec son cortège de dopage, de violences, de tricheries et de sommes extravagantes : les valeurs du sport sont questionnées. Dans ce contexte, le gouvernement prépare mal cette candidature. Le débat est confisqué par une minorité qui veut faire passer en force sa vision libérale du sport. Est-ce que 2016 sera l'aggravation de la situation ou la volonté de sortir de ce cycle infernal ? Cette candidature doit engager un débat national porteur d'une nouvelle ambition pour l'avenir du sport. 2016 pourrait être une candidature en rupture radicale avec l'ère de la marchandisation et pourrait être le signe d'une nouvelle vision pour un sport émancipateur.

ÉTIENNE TÊTE. Cette candidature est une démarche inutile pour la France. Sur le plan économique, des experts de plus en plus nombreux réfutent l'utilité des grandes manifestations sportives et commerciales, jeux Olympiques, championnats du monde, coupes du monde... Les investissements publics sont lourds et les recettes sont encaissées par le privé. Avec la crise, la presse a souligné les regrets de l'Angleterre d'organiser les prochains JO. L'avantage en termes d'image politique n'est justifié que pour les pays qui ont un déficit de notoriété. Tel était le cas de la Chine. Sur la base de cette réflexion, il faudrait laisser à la Turquie l'Euro 2016. Pays charnière entre l'Occident et l'Orient, la Turquie appartient à l'Europe de la Convention européenne des droits de l'homme, à l'Europe de la culture (Eurovision) et à l'Europe du sport... L'entrée dans l'Europe économique est concevable. Cependant, nous croyons aussi que les normes concernant les stades devraient être réduites afin d'éviter la débauche de fric.

À quoi doit servir un grand stade ?

ÉTIENNE TÊTE. L'intérêt général ? Les grands stades ne servent pas à grand-chose ! Le nombre de spectateurs pour les sports amateurs, voire le rugby, dépasse rarement le cap des vingt mille. Les manifestations exceptionnelles peuvent avoir lieu au Stade de France. Il y a beaucoup plus de téléspectateurs. L'impact environnemental d'un téléspectateur (sa contribution au gaz à effet de

serre) se révèle négligeable par rapport aux usagers de ces grands équipements. La taille ne fait pas la fréquentation : la capacité moyenne des stades en Italie est de 43 000 personnes, l'affluence moyenne de 23 180, soit un taux de remplissage de 54 %. À comparer avec la France dont la capacité moyenne est de 28 920, l'affluence moyenne 21 804, soit un taux de remplissage de 75 %. Avec une marge de progression possible, le taux de remplissage en Angleterre est de 93 % pour une capacité moyenne de 38 876. La logique du foot-business pousse surtout à rénover les enceintes sportives pour augmenter le nombre de places « haut de gamme » (loge et business seat) achetées par les entreprises et les institutionnels. La Bundesliga a deux fois plus de ces sièges que la Ligue 1. Ils peuvent rapporter de 3 000 à 6 000 euros par an. Le modèle économique du foot-business recherche le « toujours plus » d'argent.

NICOLAS BONNET. Pour certains, les stades doivent servir les intérêts financiers d'une minorité. C'est en ce sens que des députés UMP ont modifié la loi pour ouvrir le sport à la Bourse et privatiser des stades. Leur volonté est d'en faire des grands parcs d'attractions à forte consommation et un support télévisuel à forte rentabilité. Au fond le stade serait une usine à fric jusqu'à vendre son nom au plus offrant. Pour nous, le stade est un des grands lieux de la vie collective, un lieu de fête brassant les cultures et jouant un rôle fondamental de fraternité. C'est un haut lieu de la pratique sportive où se produit la haute performance. Le stade est comparable à un théâtre, il participe à la diffusion de la culture sportive nécessaire à l'éducation et au développement d'un sport de qualité à chaque niveau de pratique. Sa conception doit s'inscrire dans la durée, au-delà de la compétition, elle doit servir au sport professionnel, amateur et scolaire. Pour cela, le stade doit être accessible à toutes et à tous et être multifonctionnel.

DAVID DOUILLET. Un grand stade doit être une enceinte sportive, mais également un lieu de vie et de rencontre. Les grands stades doivent permettre au sport professionnel de se développer de façon plus harmonieuse. Je pense notamment à une recommandation du rapport de Philippe Séguin (rapport de la commission grands stades, rendu le 24 novembre 2008 – NDLR), dont je salue la mémoire et le formidable travail à ce sujet, préconisant une diversification des recettes des clubs de football français trop dépendantes des droits de retransmission. De grands stades modernes peuvent ainsi permettre une diversification des ressources pour les clubs et un développement plus harmonieux et pérenne.

L'argent public doit-il financer la construction ou la gestion d'un tel équipement ?

NICOLAS BONNET. Évidemment. Mais soyons clairs, pour nous il ne s'agit pas de construire des enceintes « sportivo-commerciales » servant des intérêts privés. Les grands stades sont notre patrimoine et relèvent de l'intérêt général. Au même titre que les grands équipements culturels, ils doivent dépendre du service public. Il conviendrait de les repenser dans le cadre plus général d'un réseau national d'équipements publics diversifiés et complémentaires afin de satisfaire tous les besoins. Au moment où l'État diminue les dépenses publiques, il est temps de rendre public « l'argent privé » ! Nous réclamons la transparence. D'où proviennent ces sommes colossales qui circulent dans le football ? À qui profitent-elles ? Si le sport crée des richesses, alors elles doivent être partagées. Les grands clubs professionnels ne sont pas forcément de bons gestionnaires. Le dernier rapport de la direction nationale de contrôle de gestion pointe un déficit des clubs de foot français de 33 millions d'euros en 2009 et l'estime à plus de 100 millions d'euros pour 2010. Le service public, c'est la garantie de la transparence et du contrôle citoyen.

DAVID DOUILLET. Cette question est une des interrogations liées à la mission que m'a confiée le président de la République sur l'organisation de grands événements sportifs dans notre pays. Il faut de grands équipements en France pour accueillir de grandes compétitions, mais il nous faut trouver de nouveaux modes de financement et de gestion permettant de soulager les finances publiques. Je compte présenter des pistes de réflexion et des propositions dans ce sens au président de la République.

ÉTIENNE TÊTE. Depuis 1984, les clubs sportifs de football ont pris le statut professionnel. Sous l'impulsion du droit européen, ces sociétés commerciales peuvent entrer en Bourse (tel est le cas en

France de l'Olympique Lyonnais – OL –), possédé principalement par Jean-Michel Aulas, l'une des 500 premières fortunes industrielles de France) et sont soumises au droit commun des sociétés commerciales : pas d'aides publiques. Il existe des lois dérogatoires, comme les lois Buffet, qui autorisent des subventions pour la formation ou l'achat de places, avec des contraintes de plafonnement. Pour la mise à disposition des stades « historiquement » publics, les collectivités doivent établir une redevance d'occupation conforme aux lois du marché. La cour administrative d'appel de Lyon a rappelé ce principe à propos de l'OL, la Cour des comptes a établi un rapport en ce sens.

Dans le contexte économique et social actuel, la dépense de 1,5 milliard d'euros en édification ou rénovation de grands stades est-elle justifiée ?

DAVID DOUILLET. Un tel montant dépensé par les différents acteurs pour la rénovation de nos stades peut sembler à certains scandaleux en ces temps de crise. Cependant, cette rénovation est à mes yeux non seulement justifiée mais vitale ! Elle constitue un investissement pour l'avenir, pour l'Euro et pour le sport en France. Il ne faut pas perdre de vue que les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain. Des stades plus modernes sont un des nombreux éléments qui nous permettront de ne pas devenir d'ici quelques années un pays sous-développé du sport.

ÉTIENNE TÊTE. Non. La création d'emplois est le plus mauvais des arguments. L'important est le « contenu en emplois » de l'investissement et du chiffre d'affaires, en fonctionnement. Comparons les deux sociétés de Jean Michel Aulas. D'un côté, la Cegid, 248 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes (CAHT), 2 290 emplois, 9,23 emplois par million d'euros. De l'autre, OL Groupe, 211 millions d'euros de CAHT, 325 emplois, 1,11 emploi par million d'euros. Les transports collectifs sont à 11 emplois par million d'euros. En réalité, le sport-business capte d'importantes sommes du revenu disponible des Français vers des activités très peu créatrices d'emplois, au lieu de diriger ces mêmes ressources vers des métiers riches en emplois. Le chômage est ainsi favorisé. Pendant la période de construction, le contenu en emplois est équivalent à celui des bâtiments et travaux publics. En cela, il serait plus utile de rénover les hôpitaux, d'appuyer l'isolation thermique des bâtiments pour favoriser les économies d'énergie.

NICOLAS BONNET. Cette somme n'est pas importante comparée aux allègements de cotisations sociales concédés aux entreprises, qui représentent 31,3 milliards d'euros en moins dans le budget de l'État en 2009. Mais ce qui nous intéresse, c'est l'utilisation de cette somme. Les critères de rénovation et de construction doivent être débattus. Il s'agit d'améliorer la sécurité, les loges VIP, l'accueil des médias et d'augmenter la capacité d'accueil. L'essentiel des dépenses a pour vocation d'élever le standing des stades pour plus de rentabilité et pour le confort de quelques privilégiés. Il s'agit d'une campagne d'intoxication et de surenchère de la sphère spéculative dont le but est de gagner toujours plus. Au contraire, cette somme doit être au service d'une autre conception qui ne se limite pas qu'au spectacle : des grands stades multifonctionnels, contribuant à la formation des espoirs et permettant d'accueillir une diversité de disciplines et de pratiquants.

Avec une aide promise de 150 millions d'euros pour la rénovation ou l'édification de stades, l'État est-il à la hauteur ?

ÉTIENNE TÊTE. Les besoins de financement public à Lyon pour rendre constructible le terrain d'assiette du projet (OL land – NDLR), pour permettre l'arrivée et le départ des supporters dans de bonnes conditions, sont de 180 à 240 millions d'euros. Les collectivités locales doivent également céder, au-dessous de la valeur du marché, les terrains nécessaires pour consentir à OL Groupe la possibilité d'empocher les plus-values foncières, difficiles à estimer : 100 millions d'euros. L'aide de l'État est donc ridicule. Cela n'a pas d'importance. Non seulement nous ne sommes pas demandeurs de l'Euro 2016, mais encore les besoins sont surestimés. Le rapport Séguin prouve qu'en termes de quantité la France a suffisamment de capacité. Il faut, pour respecter les critères, huit stades, dont un de plus de 50 000 places (pour les matchs d'ouverture et la finale), trois de plus de 40 000 places (les quart et demifinales) et cinq de plus de 30 000 places. Ils ont seulement besoin de rénovation. Aux équipements connus (Saint-Denis, Marseille, Paris, Lens, Lyon...), il convient

d'ajouter le stade de Lille en cours de réalisation.

DAVID DOUILLET. Le rôle de l'État n'est pas a priori de financer des stades. Les collectivités locales représentent en revanche plus du tiers du financement du sport en France et sont propriétaires de 90 % du patrimoine sportif national. Dans cette optique, les 150 millions d'euros annoncés par le président de la République constituent une somme importante. C'est aussi un signal fort du politique montrant la volonté de notre pays d'organiser de grands événements sportifs comme l'Euro 2016. Une volonté politique forte dans une candidature n'est pas suffisante, mais elle reste néanmoins essentielle

NICOLAS BONNET. Non. L'État n'a aucune ambition pour le sport. L'an passé, les députés UMP ont rejeté une proposition d'investissement de 100 millions d'euros pour les équipements de proximité dans le cadre du plan de relance. Cette année, le budget du sport pour tous voit ses crédits sabrés : de 26 millions d'euros en 2009 ils passent à 10 millions d'euros pour 2010, soit le coût du dernier match de football France-Irlande ! Nous revendiquons un plan national d'investissements pluriannuels pour les grands équipements et pour ceux de proximité. Il doit être initié par l'État et vite débattu avec les élus locaux et le mouvement sportif. Le candidat Sarkozy avait promis en 2007 un budget des sports à 3 % du budget de l'État, celui-ci stagne à 0,2 %. Nous revendiquons toujours 1 % et un grand service public national du sport. Enfin, nous insistons sur le besoin de répartition des recettes générées par les grandes manifestations. Ces recettes doivent alimenter un fonds spécial pour soutenir les pratiques amateurs et investir dans de nouveaux équipements.

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR STÉPHANE GUÉRARD

Repères :

- ▶ 12 stades retenus dans la candidature française à l'organisation de l'Euro 2016.
- ▶ 4 stades neufs prévus à Bordeaux, Lille, Lyon et Lille.
- ▶ 8 stades rénovés à Lens, Marseille, Nancy, Paris, Saint-Denis, Saint-Étienne, Strasbourg (rénovation/ reconstruction) et Toulouse.
- ▶ Près de 2 milliards d'euros d'investissement en rénovation et construction. ... 150 millions d'euros promis par l'État.
- ▶ 4 autres stades en construction (Le Mans) ou en projet de construction (Le Havre, Nanterre pour le rugby) et de rénovation (Metz).
- ▶ 2 autres candidatures à l'accueil de l'Euro 2016 : Turquie et Italie
- ▶ 28 mai, date de la désignation par l'UEFA du candidat retenu pour l'Euro 2016.